

Presse Nationale

> Politique



Lutte contre le Coronavirus : Amadou Gon Coulibaly jauge et salue les capacités des structures de riposte

Le Premier Ministre Amadou Gon Coulibaly a effectué, le mercredi 15 avril 2020, une visite dans des structures intervenant dans la mise en œuvre du plan de riposte sanitaire du COVID-19. En compagnie de plusieurs ministres, il a respectivement mis le cap sur l'Institut Pasteur de Côte d'Ivoire situé dans la commune de Songon. Ensuite, il s'est rendu au service des maladies infectieuses et tropicales du CHU de Treichville, à la Nouvelle pharmacie de la santé publique de Côte d'Ivoire et enfin au Centre d'accueil, de consultation et de prélèvement de Cocody Saint-Jean. Au terme de cette visite, le Chef du gouvernement s'est dit impressionné par la capacité de la Côte d'Ivoire à faire face au Coronavirus.

> Société



Lutte contre le Coronavirus/ Charlemagne Bleu : « Il faut dénoncer ceux qui transportent la maladie dans les villages »

« Si des personnes passent à travers les mailles de nos filets, s'ils contournent nos dispositifs sécuritaires pour transporter la maladie dans les villages et infecter de pauvres innocents, ce sont des criminels. Il faut donc les dénoncer, même si ce sont nos parents ». Le représentant du ministre de la Sécurité et de la Protection civile, Charlemagne Bleu, a fait cette recommandation, le mercredi 15 avril, au point de presse journalier sur la pandémie du COVID-19 au Plateau.



COVID-19, NPSP, SMIT, Plateau, Cocody, etc. : le Premier Ministre, Amadou Gon Coulibaly, encourage les acteurs mobilisés contre la pandémie

Le Premier Ministre Amadou Gon Coulibaly a effectué, le 15 avril 2020, une visite, entre autres, à la Nouvelle Pharmacie de la Santé publique (NPSP), l'Institut Pasteur de Côte d'Ivoire (IPCI) et l'Institut national de l'Hygiène publique (INHP) pour s'imprégner de leurs capacités opérationnelles dans la riposte sanitaire contre la pandémie du coronavirus. Le Chef du gouvernement a encouragé les acteurs mobilisés contre la pandémie.



Les écoles restent fermées jusqu'au 17 mai 2020

Le Conseil a décidé de proroger la fermeture des établissements d'enseignement préscolaire, primaire, secondaire, technique et supérieur décidée le 16 mars 2020, pour une nouvelle période allant du 17 avril au 17 mai 2020 en vue de lutter contre la propagation de la maladie à Coronavirus.



L'état d'urgence prolongé au 30 avril

Le Conseil des ministres a adopté le 15 avril 2020 à Abidjan, un décret portant prorogation de l'état d'urgence. Selon le porte-parole du gouvernement, Sidi Tiémoko Touré, en raison du nombre croissant de personnes contaminées par la maladie à Coronavirus, ce décret proroge l'état d'urgence déclaré le 23 mars 2020 sur l'ensemble du territoire national, pour une nouvelle période allant du 15 au 30 avril 2020, en vue de consolider le dispositif opérationnel de prévention et de prise en charge des malades.

Amadou Gon Coulibaly (Premier Ministre) : « 30 millions de masques disponibles d'ici le 20 avril »



Au cours d'une visite, le 15 avril 2020 à Abidjan, dans plusieurs structures sanitaires afin de s'assurer de l'exécution effective du plan d'urgence lié au COVID-19, le Premier Ministre, Amadou Gon Coulibaly, a déclaré que 30 millions de masques seront disponibles d'ici au 20 avril 2020 sur une commande totale de 138 millions de masques.



Le CICR engage une vaste distribution de kits hygiéniques dans 33 prisons

Dans le cadre de la lutte contre la maladie à Coronavirus, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a annoncé le démarrage d'une vaste opération de distribution de kits hygiéniques dans les 33 maisons d'arrêt et de correction présentes sur l'ensemble du territoire ivoirien. Il s'agit d'un lot de matériel constitué de 220 dispositifs de lavage des mains, 126 000 morceaux de savon, 19 000 litres d'eau de javel, 39 pulvérisateurs et du matériel pour les infirmeries de prisons.



Transport routier : le non-respect des mesures barrières au COVID-19 sera sanctionné

Au cours d'une cérémonie de remise de kits d'hygiène et de dispositifs de lavage des mains aux responsables des associations du secteur des transports, le ministre des Transports, Amadou Koné, a annoncé hier qu'à compter d'aujourd'hui, les transporteurs qui ne respecteront pas les mesures barrières, notamment la réduction du nombre de passagers dans les véhicules de transport en commun et le port de masque pour les chauffeurs, seront sanctionnés.

Vu sur le Net

> Politique



Poursuite du processus d'enrôlement et l'identification de 130 mille personnes en mode Coronavirus

En dépit de la pandémie de COVID-19 qui sévit en Côte d'Ivoire, le processus d'enrôlement poursuit son cours normal sur toute l'étendue du territoire national. A ce jour, ce sont au total, 130 000 personnes qui ont été identifiées et près de 700 kits mobiles d'identification déployés en plus des autres milliers de sites fixes en opération. C'est le point que le porte-parole du gouvernement, Sidi Tiémoko Touré a fait à la presse, le mercredi 15 avril, à l'issue d'un Conseil des ministres tenu ce jour.

> Economie



COVID-19 : quatre fonds d'un montant de 530 milliards de FCFA dont 170 milliards de FCFA affectés aux opérations humanitaires d'urgence

Face aux effets dévastateurs de la pandémie du COVID-19, le Conseil a adopté, le mercredi 15 avril, quatre ordonnances portant création de quatre fonds. La gestion de l'ensemble de ces fonds fera l'objet d'un contrôle de l'Inspection générale des finances et d'un cabinet international d'audit. Le montant total de ces quatre fonds s'élève à 530 milliards de FCFA dont 170 milliards FCFA affectés aux opérations humanitaires d'urgence, 100 milliards FCFA pour les grandes entreprises, 150 milliards FCFA pour les petites et moyennes entreprises et 100 milliards FCFA pour le secteur informel.

> Société



Coronavirus : Le gouvernement dans le combat aux côtés de la médecine et de la recherche scientifique

Le Premier Ministre Amadou Gon Coulibaly a effectué, le 15 avril 2020, une visite d'évaluation de l'Institut Pasteur de Côte d'Ivoire (IPCI) pour s'imprégner de ses capacités opérationnelles dans la riposte sanitaire contre la pandémie du Coronavirus (COVID-19). Le Chef du gouvernement a pu constater pendant sa visite dans les différents services comme le département des virus endémiques, la plate-forme de biologie moléculaire et le centre de ressources biologiques que l'IPCI dispose de capacités opérationnelle et technologique pour assurer une surveillance épidémiologique et un diagnostic répondant aux critères internationaux. Amadou Gon Coulibaly a adressé des mots d'encouragement au personnel de l'IPCI dirigé par le Pr Mireille Dosso. (Source : CICG)

Coronavirus : La Côte d'Ivoire est en mesure de produire plus de 8 millions de masques



par mois

Dans une interview accordée à Fraternité Matin, le mercredi 15 avril 2020 à Abidjan, le ministre du Commerce et de l'Industrie, Souleymane Diarrassouba, a indiqué que la Côte d'Ivoire peut produire plus de 8 millions de masques par mois. « Ce nombre de masques pourrait augmenter avec l'entrée en production d'autres entreprises textiles », a ajouté Souleymane Diarrassouba. Le port du masque étant obligatoire dans le Grand Abidjan, il s'agit de mettre à disposition des populations, des masques de qualité en quantité suffisante. L'objectif étant de faire face à la pandémie à Coronavirus, en vue de briser sa chaîne de contamination. (Source : CICG)



COVID-19 : les passagers de véhicule personnel, Gbaka, wôrô-wôrô... sommés de mettre le masque sous peine d'amende ou de prison

Les chauffeurs et les passagers des véhicules privés et de transport en commun, devront désormais tous porter le masque à bord d'un véhicule, sous peine d'amende ou de prison, avertit le ministère des Transports. Ils encourent des sanctions en cas de non-respect de l'arrêté n°0015 MT du 14 avril 2020. Signé par le ministre des Transports, le 14 avril 2020. Cet arrêté régleme la circulation des personnes à bord des véhicules ou des bateaux et embarcations flottantes en période de lutte contre le COVID-19.

Agence de Presse

> Economie



Le Comité paritaire Etat/secteur privé pour la gestion du COVID-19 se réunit vendredi

Le Comité paritaire État/Secteur privé pour la gestion de la crise du COVID-19, mis en place après l'allocution du Premier Ministre, le 31 mars 2020, tiendra sa première réunion, vendredi, annonce mercredi un communiqué. Placé sous l'autorité du ministre de l'Économie et des Finances, Adama Coulibaly, ce Comité aura pour mission principale d'examiner toutes les questions sectorielles et ponctuelles de la crise en vue de proposer des mesures au gouvernement suivant l'état d'avancement et la maîtrise de la pandémie.

> Société



COVID 19 : tendance haussière des cas de guérison en Côte d'Ivoire

La tendance des cas de guérison au COVID-19 est à la hausse en Côte d'Ivoire, avec 32 patients déclarés guéris, mercredi, portant à 146 le nombre de guéris. Le ministre de la Santé et de l'Hygiène publique, Eugène Aka Aouélé, qui en a fait l'annonce lors d'un point de presse, a appelé les populations à poursuivre le respect des mesures barrières de protection contre la maladie. Le Côte d'Ivoire a, par ailleurs, enregistré le même jour 16 nouveaux cas de Coronavirus sur un échantillon de 238 tests, portant à 654 le nombre de personnes infectées par la maladie. Le nombre de décès reste 6.



COVID-19 : Le gouvernement plafonne les prix des gels hydro-alcooliques

Le Conseil des ministres a adopté mercredi un décret portant plafonnement des prix des gels hydro-alcooliques, a indiqué son porte-parole Sidi Touré dans son compte rendu. Cette mesure vise à lutter contre les pratiques spéculatives qui entraînent une augmentation abusive du coût de ces produits indispensables à l'observation des mesures barrières contre la pandémie de COVID-19, a expliqué le porte-parole du gouvernement, Sidi Touré. Ce décret fixe, pour une période de trois mois, des prix plafonds pour la commercialisation des gels hydro-alcooliques destinés à l'usage corporel quelle que soit leur dénomination commerciale, a-t-il précisé.



Plus de 750 personnes interpellées pour violation de couvre-feu en 23 jours

Quelque 753 personnes dont 86 à Abidjan et 667 à l'intérieur de la Côte d'Ivoire ont été interpellées par la police ivoirienne pour violation de couvre-feu depuis son instauration le 24 mars dernier. L'annonce a été faite mercredi par la Direction générale de la police nationale ivoirienne (DGPN) dans une note d'information. Depuis le 24 mars dernier, le Président ivoirien Alassane Ouattara a instauré un couvre-feu de 21h à 05h du matin en vue de casser la chaîne de transmission du Coronavirus dans le pays.



Accédez à l'information officielle du Gouvernement
de Côte d'Ivoire en un clic www.gouv.ci



@gouvci



@gouvci.officiel



gouvci.video



Pour toute information, prière contacter la Division Information et Relations publiques pour le Développement du CICG.
Contact : +225 57 54 03 60 - Email : info@cicg.gouv.ci - Site Web : www.gouv.ci.

© Cette revue de presse est produite par le Centre d'Information et de Communication Gouvernementale et mise à la disposition des structures ministérielles. Elle n'exprime pas l'opinion du CICG, et ne saurait aucunement engager le Gouvernement de Côte d'Ivoire. Les surtitres et les titres sont ceux des articles de presse à l'original. Prière d'en tenir compte si vous lisez, réimprimez, copiez, archivez ou renvoyez ledit document.